REGLEMENT FEU AU LAC 2027

"LE FEU AU LAC" est une épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade/running de la Vienne. Elle est organisée par l'association Courir dans Châtellerault le 3ème dimanche de Février soit le dimanche **21 Février 2027**. Il s'agira de la **18eme édition**.

"LE FEU AU LAC" est une course sportive 100 % nature et 100 % Forêt de 9km, 16km et 24 km se déroulant dans la Forêt de Châtellerault (86 Vienne) au départ du Lac de la Forêt. Elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

"LE FEU AU LAC" n'est pas ouvert aux marcheurs (marche athlétique et nordique non autorisées)

DÉPARTS (nouveaux parcours)

Course nature "La Caméléon" 9km

Départ le dimanche **21 Février 2027** à **9h30**.

Course nature "La Kermit" 16km

Départ le dimanche **21 Février 2027** à **9h00**.

Course nature "La Rainette" 24km

Départ le dimanche **21 Février 2027** à **9h00**.

INSCRIPTIONS

L'épreuve est limitée à **1000 dossards**.

Les inscriptions se feront en ligne via notre site

www.le-feu-au-lac.fr ou **runchrono.fr**

Les tarifs sont les suivants, frais d'inscription inclus.

9 km : **11€** ; **16 km : 15€ ; 24 km : 17€**

Aucune inscription ne sera prise par courrier, ni par téléphone, ni le jour même de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les enfants mineurs est obligatoire pour leur participation aux courses La Caméléon 9 km et la Kermit 16km.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité et/ou la santé des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. En cas de conditions sanitaires défavorables, les participants pourront prétendre à un remboursement, déduction faite des frais de gestion des inscriptions en ligne.

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant par vos propres moyens (épingles fournies sur demande). Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité (numérique acceptée) pendant les créneaux horaires sur le site de l'épreuve (Ecole maternelle Jacques Prévert, Lac de Châtellerault).

Un parcours de circulation à sens unique sera mis en place pour le retrait des dossards.

Les règles sanitaires du moment seront à respecter.

PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

Une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass J'aime Courir délivré par la FFA, en cours de validité le jour de l'épreuve est à joindre à votre inscription.

Les autres licenciés et les non licenciés doivent valider le parcours de prévention santé (PPS), valable 1 an, sur le site pps.athle.fr

- Les licences étrangères ne sont pas acceptées.
- Pour les mineurs à la date du 21 février 2027 : le sportif et la personne exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité par Courir dans Châtellerault (y compris vélo) ne seront autorisés sur le parcours.

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera établi par runchrono.fr. Chaque participant sera équipé d'une puce électronique qui se déclenchera sur la ligne de départ et donnera le temps de course sur la ligne d'arrivée.

Les places et temps seront publiés ultérieurement sur www.le-feu-au-lac.fr à la rubrique "Résultats" et sur runchrono.fr

RAVITAILLEMENT

2 postes de ravitaillement en forêt + 1 poste à l'arrivée, exclusivement réservés aux participants qui devront être en possession de leur propre gobelet. L'auto-suffisance est fortement conseillée.

Attention : l'accès au ravitaillement sera organisé en fonction des règles sanitaires du moment.

PARCOURS

Lien pour accéder aux Parcours

SIGNALISATION

Rubalise, fléchage spécifique sur chaque course, sur poteau à 50 cm du sol. Pour respecter la nature, nous limiterons celle-ci au strict minimum.

MISE HORS COURSE

Un participant pourra être mis hors course en cas de non respect des parcours et des consignes données par les bénévoles de Courir Dans Chatellerault ; en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques hors zones réservées à cet usage.

DÉPART, ARRIVÉE et VESTIAIRES

Départ et arrivée sur le parking de la MJC Horizons Sud et la Cabane du Lac, près du Lac de la Forêt.

Une collation sera distribuée à tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée.

SERVICE MÉDICAL

- le service médical sera assuré par l'association agréée ASCSS.
- un médecin agréé par l'Ordre des Médecins sera présent sur les lieux.
- la course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé.

- les services médicaux positionnés sur le parcours seront habilités à mettre hors course tout participant paraissant inapte à poursuivre la course.

DOUCHES ET SANITAIRES

Les douches seront disponibles au stade de football de Nonnes. Suivre le balisage « DOUCHES » en direction de la salle omnisport.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au "Feu au lac".

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITES D'AGE

Course 24 km ouverte aux U20/ juniors, U23/espoirs, seniors et masters, hommes et femmes (2009 et antérieurement).

Courses 9 km et 16 km ouvertes aux U18/cadets, U20/juniors, U23/ espoirs, seniors et masters, hommes et femmes (2011 et antérieurement).

La signature parentale pour les enfants mineurs est obligatoire pour leur participation aux courses.

RÉCOMPENSES

Elles auront lieu à 11h30. Nous récompenserons les arrivants en fonction du classement.

Les bénéficiaires seront :

- Les 3 premiers au scratch de chaque course (F & H)

- Les 1ère et 1er de chaque catégorie sur chaque course

    - 1ère et 1er Cadet du 9 et 16km
    - 1ère et 1er Junior du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Espoir du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Senior du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Master 0 du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Master 1 & 2 du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Master 3 & 4 du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Master 5 & 6 du 9, 16 et 24 km
    - 1ère et 1er Master 7 & + du 9, 16 et 24 km

CLASSEMENT

Pour tous les concurrents du 9 km, 16 km et du 24 km sur le site www.le-feu-au-lac.fr, rubrique « Résultats » ou Runchrono.fr

SÉCURITÉ

La sécurité de la course sera assurée par des commissaires bénévoles qui seront identifiés par une tenue de l'organisation.

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du "Feu au Lac", ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au "Feu au Lac", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires,

dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Ils autorisent également les organisateurs à publier sur le site www.le-feu-au-lac.fr, leur nom, prénom, catégorie, club, numéro de licence accompagnés de leurs classements et résultats.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous écrire en nous indiquant son nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant certifie son engagement à se soumettre sans restriction à l'ensemble des dispositions du règlement "Le Feu au Lac" 2027.

BONNE COURSE...